

CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2020

Le seize décembre deux mil vingt à vingt heures trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUIBOU à huis clos sous la présidence de Monsieur Roland COURTEILLE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Évelyne SURVILLE, Céline BANCAUD, Françoise LE CORRE, Julien MOTTIN, Annie LEPRINCE, Béatrice LEHODEY, Roland BOULANGER, Stéphane GERMAIN et Roland COURTEILLE.

Absents excusés : Mesdames Estelle GLOAGUEN (pouvoir à Mme Céline BANCAUD) et Corinne FERGANT, Messieurs Christophe CLERGE (pouvoir à M. Roland COURTEILLE), Dominique FAÏON (pouvoir à M. Roland COURTEILLE), Julien COCHET (pouvoir à M. Roland BOULANGER).

Absent : Monsieur Emmanuel POULAIN.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GERMAIN.

Le compte rendu de la séance du 14 octobre 2020 est approuvé sous réserve de ne plus indiquer le nom des votants (abstention et contre).

N° 50-2020 : Dossier LEMASSON.

M. le Maire informe le conseil de la possible installation de la cidrerie LEMASSON sur la parcelle cadastrées section D N°95. Concernant ce dossier, il indique qu'un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé en mairie et que le service instructeur demande les certificats suivants :

- assainissement : raccordement au réseau estimé à 50 000 €.
- réseaux électriques : estimation de 15 000 €.

M. le Maire a eu un rendez-vous avec M. Jean MORIN, Premier Vice-Président du Conseil Départemental pour aborder le droit de préemption.

Un courrier signé par M. Fabrice LEMAZURIER, Président de Saint-Lô-Agglomération, et par M. le Maire a été adressé à M. le Directeur Général de la SAFER.

Concernant les raccordements aux réseaux, le premier magistrat propose que le montant estimé de 75 000 € soit financé de la façon suivante (avec l'accord préalable de M. LEMASSON) :

1/3 à la charge de Saint-Lô Agglomération

1/3 à la charge de la commune

1/3 à la charge de la cidrerie LEMASSON

M. LEMAZURIER approuve la répartition ainsi proposée.

Afin de poursuivre ce dossier, le conseil municipal alloue à M. le Maire une enveloppe budgétaire de 25 000 €.

Dossier lotissement.

Le premier magistrat expose les démarches entreprises, à savoir :

- dépôt au nom de la commune d'un certificat d'urbanisme opérationnel (parcelles cadastrées section AB N° 100 et B N° 366).

- contacts réguliers avec les services de Saint-Lô Agglomération.

- les services routiers du département ont, dans un premier temps, émis un avis défavorable.

M. le Maire a eu un rendez-vous le 11 décembre 2020 avec Mme CALIPEL, responsable de l'Agence Technique Départementale afin de réétudier leur position. Les deux parties ont convenu du compromis suivant, avis favorable du département sous les réserves suivantes :

- réserver une bande de terrain le long de la RD99 afin de faire un dégagement de visibilité.

- réaliser un aménagement de gestion des eaux pluviales.

- intégrer le lotissement dans la zone d'agglomération par le repositionnement du panneau d'agglomération.

Mesdames Béatrice LEHODEY et Françoise LE CORRE demandent à ce que les terrains fassent l'objet d'une transaction et qu'ils ne soient pas cédés gratuitement par la commune.

Mme Evelyne SURVILLE et M. Roland BOULANGER leur rétorquent qu'il s'agit de sécuriser le déplacement des piétons du lotissement au bourg.

M. le Maire précise que le compromis de vente est à la signature au sein d'une étude notariale et le conseil municipal l'autorise à poursuivre les discussions avec les différentes parties du dossier.

Proposition PLUi.

M. le Maire fait un compte rendu des réunions entre les services de Saint-Lô Agglo, les adjoints et élus de la commune. Le document transmis par le service urbanisme fait l'objet des remarques suivantes :

- retirer de l'enveloppe urbaine deux secteurs sur le Gislot et la Joignerie
- ajouter la salle communale, la parcelle de la zone d'activité non référencée et les habitations route de Marigny et de Carantilly.
- les propositions faites par SAINT6Lö Agglo concernant les zones de densification ne sont pas réalistes. La commune réfléchit à la transformation des tennis près de l'école.
- les zones de développement envisagées se situent le long des routes de Carantilly et de Marigny et constituent un ensemble homogène en cohérence avec le projet de lotissement. Un autre secteur de développement se situe près du Gislot mais le propriétaire ne semble pas intéressé, un courrier va lui être envoyé.

N° 51-2020 : Projet Cimetière.

M. le Maire rappelle le caractère minéral du cimetière et la proposition de la commission Patrimoine d'aménager le contour de la croix.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de la SARL JARDICREATIF d'un montant TTC de 3 348,12 €.

Projets numériques : école et commune.

M. le Maire expose les différentes étapes des projets à savoir :

- accès internet : installation de la fibre à la mairie et autres bâtiments si besoin. Pose de trois prises (bureau du maire, salle de réunion, secrétariat).
- un état des lieux du réseau interne est à réaliser, tant en connexion filaire que wifi.
- besoins en applicatifs standards et métiers.
- le site internet de la commune (mairie-quibou.fr) est en cours de construction.
- ouverture d'un compte Facebook.
- formation aux outils numériques pour les élus et le personnel.
- gestion du parc informatique du RPI par un prestataire extérieur.

Point sur les opérations engagées à la signature du maire.

M. le Maire informe le conseil municipal des opérations engagées.

Matériel pour l'équipe technique : 2 902,58 €.

Lave-linge de l'école : 899,90 €.

Signalisation SNCF : 518,57 €.

Ecran (salle du CM) : 598,99 €.

Versement caution : 550 €.

Travaux supplémentaires école (toilettes) : 1 200 €.

Travaux supplémentaires voirie : la Grande Ferronnière et le Buisson : 3 848,74 € (devis précédent de 2 268,60 €).

N° 52-2020 : Décision Modificative N° 3.

Les acquisitions précédemment exposées et le versement de la caution exigent que les crédits soient inscrits au budget 2020. M. le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
165 : + 550 €	165 : + 550 €
2158 : + 2 902,58 €	
2152 : + 518.57 €	
2188 : + 1 498,89 €	
2181 : + 1 200 €	
Total : 6 670.04 €	Total : + 550 €

L'assemblée, à l'unanimité, accepte la modification budgétaire ainsi présentée.

Suivi budgétaire.

Lors de chaque conseil municipal, M. le Maire présente un état récapitulatif du budget communal. Il s'agit de présenter aux élus les principaux postes en dépenses et recettes.

Informations sur le suivi des ordures ménagères.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter cette question. L'assemblée se réunira à la mairie le lundi 11 janvier 2021 à 20h00.

N° 53-2020 : Location de la salle polyvalente à la préfecture pour les élections 2021.

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de location de la salle par la Préfecture. Le service élections souhaite louer la salle pour la mise sous plis des professions de foi des candidats aux élections départementales et régionales prévues en juin 2021. Cette opération représente environ trois semaines de location.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'appliquer une augmentation de 2 % par an sur le prix fixé en 2018, qui était de 100 € par jour, soit un prix journalier de 104 €. Les frais d'électricité seront facturés 0.12 € le kilowatt heure consommé.

Questions diverses.

Formation des élus.

M. le Maire informe que l'agglomération va proposer aux élus qui le souhaitent des formations sur différents thèmes.

N° 54-2020 : Bâtiments audits énergétiques.

M. le Maire rappelle que des travaux de rénovation de l'école et la mairie sont prévus. Afin de réduire la consommation énergétique de ce bâtiment Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention de groupement de commande concernant les audits énergétiques avec Saint-Lô Agglo.

Tableau de suivi.

M. le Maire présente un nouvel outil d'information : un tableau récapitulant les diverses demandes reçues en mairie. Sont indiqués :

- la date de la demande
 - les nom, adresse et téléphone du demandeur
 - l'objet de la demande
 - le correspondant (élu, agent)
 - la réponse donnée et la date
- Les élus approuvent cette initiative.

N° 55-2020 : Signalétique.

- M. le Maire propose l'installation d'un panneau de signalisation indiquant les deux commerces : Le Cabas qui Bois et le Pain de mon grand-père. La pose est envisagée au niveau du rond-point central.

Des devis vont être demandés pour cette installation. Le conseil autorise M. le Maire à signer cet engagement.

- La pose d'un panneau indiquant le jour du marché bio est envisagée sur la RD38. M. le Maire a donc contacté les services routiers du département, lesquels ont donné leur accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.